

DÉCLARATION D'INTENTION

POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE COOPÉRATION PÉRENNE DANS LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

ENTRE

LE MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ET

LE MINISTÈRE DU CLIMAT ET DES ENTREPRISES DU ROYAUME DE SUÈDE

La ministre de la Transition énergétique de la République française, d'une part,

Et

La vice-première ministre et ministre de l'Énergie, des Entreprises et de l'Industrie du Royaume de Suède, d'autre part,

Ci-après dénommées « les signataires »,

RAPPELANT le partenariat stratégique franco-suédois pour l'innovation et les solutions vertes, signé à Göteborg le 17 novembre 2017 et modernisé à Paris le 7 juin 2019 par la déclaration sur la coopération entre la France et la Suède dans le domaine des affaires européennes ;

RAPPELANT la décision conjointe du président de la République française et du premier ministre du Royaume de Suède à Paris le 3 janvier 2023 d'accorder à la coopération dans le domaine du nucléaire civil une place de choix au sein de la relation bilatérale stratégique ;

RAPPELANT le prochain partenariat stratégique d'innovation franco-suédois pour des sociétés durables, numériques et résilientes, qui sera signé par le Président de la République française et le Premier ministre du Royaume de Suède ;

CONSIDÉRANT les obligations découlant de l'appartenance de la France et de la Suède à l'Union européenne et à la Communauté européenne de l'énergie atomique ;

RECONNAISSANT que l'énergie nucléaire, associée au respect des normes les plus exigeantes en matière de sûreté, de sécurité et de non-prolifération, assure l'accès en toute sécurité à une énergie

à faibles émissions de carbone, fiable, pilotable et à un coût abordable, qui atténue les effets négatifs des changements climatiques ;

RECONNAISSANT le rôle essentiel de la production d'énergie nucléaire pour assurer la souveraineté et la sécurité énergétiques de l'Europe ;

EXPRIMANT leur ambition de permettre aux industriels de construire de nouveaux réacteurs nucléaires en France et en Suède ;

CONSIDÉRANT les avantages découlant du partage de savoir-faire entre acteurs français et suédois dans le domaine de l'énergie nucléaire ;

PRENANT NOTE de l'intérêt du secteur industriel français pour la présentation d'une offre concernant des réacteurs nucléaires français en Suède ;

DÉSIREUSES de promouvoir les normes de sûreté, de sécurité et de non-prolifération nucléaires les plus exigeantes, au niveau bilatéral ainsi que dans les enceintes internationales comme l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Agence pour l'énergie nucléaire et l'Agence internationale de l'énergie ;

DÉCLARENT leur intention de développer une coopération pérenne dans le domaine de l'énergie nucléaire civile, et notamment dans les domaines suivants :

1. Au sein de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique, les signataires s'efforceront de promouvoir un cadre réglementaire, industriel et financier favorable à la réalisation de projets d'installations nucléaires à un niveau de sûreté élevé qui assure un soutien institutionnel à l'énergie nucléaire conformément au principe de la neutralité technologique et afin de renforcer la souveraineté et la sécurité énergétiques de l'Europe ;

2. Dans le domaine de la construction de nouveaux réacteurs nucléaires, les signataires s'efforceront de favoriser :

- L'échange d'expériences et de bonnes pratiques en ce qui concerne la participation du public à des décisions relatives à la construction d'installations nucléaires ;
- L'échange d'expériences relatives aux modèles de financement pour la construction de nouveaux réacteurs nucléaires dans le cadre réglementaire, économique et financier européen ;
- La promotion de financements innovants et d'un bon rapport coût-efficacité pour les projets de production d'énergie à faibles émissions de carbone ;

- La coopération et l'échange d'informations entre les secteurs nucléaires français et suédois ;
- La participation d'acteurs industriels et institutionnels français et suédois dans les pôles d'échanges internationaux ;
- La participation d'acteurs industriels aux pôles de compétitivité des deux pays.

3. Dans le domaine des réacteurs nucléaires en cours d'exploitation, les signataires s'efforceront de faciliter les échanges techniques pour que leurs secteurs industriels prennent part à la maintenance, à la prolongation de l'exploitation et aux augmentations de puissance des réacteurs.

4. Dans le domaine du cycle du combustible nucléaire, les signataires s'efforceront d'encourager :

- l'amélioration de la sécurité de l'approvisionnement en matières et combustibles nucléaires, dans le cadre du renforcement de la souveraineté énergétique européenne, en cherchant à promouvoir la coopération entre industriels pour diversifier les sources d'approvisionnement et réduire la dépendance de l'Union européenne à l'égard des matières et des services nucléaires russes ; et
- le renforcement de la coopération bilatérale en matière de gestion des combustibles usés et des déchets radioactifs ainsi que des opérations logistiques connexes visant à développer des solutions sûres pour les générations actuelles et futures et respectueuses de l'environnement pour la gestion à long terme des déchets radioactifs, notamment en vue du lancement des chantiers français et suédois de dépôts géologiques profonds et leur mise en exploitation progressive.

5. Dans le domaine de la recherche et développement, les signataires s'efforceront d'encourager :

- l'échange d'expériences et la coopération en matière de recherche et développement dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire ; et
- le développement de centres de recherche et d'excellence, qui joueront un rôle essentiel dans le soutien aux nouveaux projets nucléaires.

6. Dans le domaine du renforcement des capacités humaines, les signataires s'efforceront de faciliter l'échange d'expériences et la coopération entre les pôles de compétences français et suédois et de collaborer pour relever les nombreux défis dans ce domaine dans le contexte de l'élaboration d'un programme de construction nucléaire.

7. Dans le domaine de la sûreté nucléaire et de la radioprotection, les signataires se félicitent des relations étroites entre, pour la France, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) et, pour la Suède, l'Agence suédoise de sécurité contre les radiations (SSM), qui permettent notamment l'échange d'expériences et de bonnes pratiques pour l'élaboration et l'adoption des textes réglementaires nécessaires à la mise en œuvre de projets d'installations nucléaires ainsi que des procédures de délivrance de permis d'exploitation pour les réacteurs nucléaires.

Les signataires saluent également la coopération internationale dans la pré-évaluation de sûreté du réacteur NUWARD, mise en œuvre par l'ASN et ses homologues finlandaise et tchèque.

8. Dans le domaine de la sécurité nucléaire, les signataires se félicitent des étroites relations entre le ministère français de la Transition énergétique et l'IRSN, d'une part, et la SSM, d'autre part, qui permettent l'échange d'expériences et de bonnes pratiques, notamment par l'intermédiaire de l'Association européenne des autorités de sécurité nucléaire (ENSRA).

9. Les signataires s'efforceront de renforcer la coopération et le dialogue bilatéraux par la mise en place d'échanges suivis entre les représentants désignés par chaque signataire.

Signé le 19 décembre 2023 à Bruxelles, en deux exemplaires originaux, en langues française et anglaise.

Pour le Ministère de la Transition
énergétique de la République française

Pour le Ministère du Climat et des Entreprises
du Royaume de Suède

**Agnès PANNIER-RUNACHER, Ministre de
la Transition énergétique de la
République française**

**Ebba BUSCH, Vice-première ministre et
ministre de l'Énergie, des Entreprises et de
l'Industrie du Royaume de Suède**